

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 68

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 Septembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA

OBJET

Subvention allouée à l'Association d'Aide à l'Insertion de Gardanne, exercice 2016.

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction Enfance Famille
0413312731**

PRESENTATION

L'Association d'Aide à l'Insertion de Gardanne, présidée par M. Léon CAR, a son siège au 35 rue Borély, 13120 Gardanne.

Elle a pour but d'améliorer la prévention et la prise en charge de la souffrance psychique des personnes les plus démunies et de proposer un accompagnement individuel et une participation à des groupes de parole afin de permettre ainsi l'émergence, puis la mise en œuvre d'un projet de soin.

Elle est conventionnée depuis 2009 pour le fonctionnement de l'Espace santé jeunes qu'elle gère. Ses actions visent à renforcer le partenariat avec les services du Département, dans le traitement des informations préoccupantes et dans le cadre du suivi des enfants relevant de l'aide sociale à l'enfance.

Demande pour l'exercice 2016 (APR- 0170)

Outre les accueils individuels et collectifs, l'association propose des conférences et un « café des parents ». Des actions de prévention en milieu scolaire sont réalisées en partenariat avec les services de la prévention spécialisée.

Des interventions thématiques sont également menées au centre pénitentiaire d'Aix-Luynes, sur les communes de Simiane, des Pennes-Mirabeau et de Trets.

L'accompagnement des assistants familiaux du territoire en lien avec les services départementaux et la mise en place de séances de médiation contribuent à l'amélioration de la prise en charge de la santé des jeunes par une réponse globale mutualisant les compétences des différents intervenants.

Pour l'exercice 2016, l'association sollicite une subvention de 30 000 € auprès du Conseil départemental, seul financeur de cette action.

En cas d'accord, une subvention d'un montant de 30 000 € sera proposée et fera l'objet d'un versement unique après signature de la convention de subvention de fonctionnement.

2013 : 30 000 € - 2014 : 30 000 € - 2015 : 40 000 €

INCIDENCES FINANCIERES

En cas de décision favorable, la dépense correspondante, soit 30 000 € pour l'association, sera financée, sur les crédits de paiement mis à disposition au titre de l'exercice 2016, chapitre 65 - fonction 51 - nature 6574 - programme 21008.

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation	Engagement AP ou CP
21008	2016	Subventions de fonctionnement aux associations	65- 51- 6574	30 000 €

CONCLUSION

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de Madame la Déléguée à la protection maternelle et infantile, la santé, l'enfance et la famille, je vous serais obligée de bien vouloir :

- fixer à 30 000 € le montant de la subvention de fonctionnement allouée au titre de l'exercice 2016 à l'Association d'Aide à l'Insertion de Gardanne pour le fonctionnement de son espace santé jeunes ;
- m'autoriser à signer avec l'association bénéficiaire la convention de subvention de fonctionnement suivant le modèle de convention-type approuvé par délibération n°122 de la Commission permanente du 27 juin 2014 ;
- adopter la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL